

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 05 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Correction de la lacune faite par courriel, donc le ratio n'a pas été effectué. Photo en pièce jointe.  
- La surface protectrice extérieure est en quantité suffisante.  
À la suite du manque de surface protectrice, j'avais recommandé que les enfants n'utilisent plus les barres afin de se suspendre maintenant les enfants peuvent donc recommencer à utiliser les barres à nouveau.

original signé par  
Sylvie Richardson

Le 05 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Signature en pièces jointes

Le 05 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date